



Parcoursup 2025 : Préparation de la session pour les établissements d'origine

La remontée des informations de scolarité des candidats est la première étape de la procédure Parcoursup pour les établissements d'origine. Effectuée en amont de la phase de candidature, elle garantit aux élèves des dossiers qui contiendront tous les éléments certifiés nécessaires à l'examen de leurs candidatures.

REMONTÉES ET VÉRIFICATIONS des données des élèves

Remontée SIECLE

La remontée des fichiers SIECLE des élèves de terminale est l'étape préalable à leur inscription sur Parcoursup car elle permet leur identification sur la plateforme de candidature.

Cette remontée est à effectuer au plus tard pour le **vendredi 10 janvier 2025 minuit**.

Les élèves intégrés cette année en classes passerelles doivent aussi faire partie de cette remontée SIECLE (pour les établissements concernés).

INTÉGRATION DES DONNÉES

Les exports fournis par SIECLE à importer sont : **Nomenclature, Structures, Élèves avec adresses, Responsables avec adresses** au format *.zip ou *.xml. Lors du premier import (initialisation), ces fichiers sont à importer dans l'ordre pré-cité.



Selon le principe d'unicité de la source, **aucune saisie ni modification ne sera possible sur Parcoursup dans les dossiers des élèves**.

Toute intervention devra être réalisée sur la Base Elèves Établissement (SIECLE-BEE) **et faire l'objet d'un nouvel import de fichiers**.

Ressources

- [vidéo](#) explicative du principe de ces remontées
- "FAQ-Remontées SIECLE" disponible dans la rubrique "Informations - Documentation - Remontées SIECLE et Remontée des notes".

Adresse e-mail de l'élève

Cette adresse mail est intégrée dans Parcoursup grâce à la remontée SIECLE.

Une vérification préalable de votre base BEE (Base élève établissement) est conseillée pour s'assurer que l'adresse mail est bien celle de l'élève et non de ses représentants légaux.



L'inscription des élèves de Terminale sur Parcoursup en janvier 2025, se fera par envoi d'un **lien d'activation du dossier à l'adresse mail renseignée dans la remontée SIECLE**.

Cordées de la réussite

Les lycéens qui ont, au cours de leur scolarité, participé à un dispositif des "Cordées de la réussite" doivent être identifiés au préalable par un "pastillage" dans la BEE (Base élève établissement), pour que l'information soit transmise dans leur dossier Parcoursup.

Les lycéens auront ensuite la possibilité de choisir si cette information apparaît ou non parmi les éléments qui seront adressés aux formations de l'enseignement supérieur pour lesquelles ils ont formulé des vœux.

Statut de boursier

La qualité de boursier de l'enseignement secondaire doit être renseignée dans la BEE. Sans cette information, l'élève ne pourra pas bénéficier des mesures liées à ce statut prévues [par l'article L.612-3 la loi ORE du 8 mars 2018](#).



Pour les élèves relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, la saisie se fera obligatoirement depuis le site de gestion Parcoursup pour leur permettre de bénéficier du dispositif de priorité comme les élèves boursiers.

Depuis la rubrique "Élèves - Liste des élèves", consulter le dossier de l'élève concerné. L'encadré "Bourses" permettra de cocher le bouton "Élève relevant de l'ASE". Si l'élève a déjà le statut de boursier et que l'information est bien renseignée dans la BEE, cette action n'est pas nécessaire.

Certification PIX

Les certifications PIX seront intégrées dans le dossier Parcoursup, de tous les lycéens (lycées publics et privés sous contrat, lycées agricoles, lycées AEFE...).

Entre janvier et avril, Parcoursup doit pouvoir récupérer via Pix (intégration automatique par Webservice) les résultats des élèves. **Les remontées dans PixOrga** sont attendues au plus tard pour le **vendredi 7 mars 2024**.

Une note de service "Circulaire compétences numériques Pix" est disponible depuis votre site de gestion, dans la rubrique "Informations - Documentation - Remontées SIECLE et Remontée des notes".

Sectorisation

Le secteur géographique correspond à la zone de recrutement des établissements de l'enseignement supérieur pour les licences et les parcours spécifiques "accès santé" (PASS). Il s'agit généralement de l'académie de résidence.

Pour rappel, il n'y a pas de secteur géographique pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, EFTS, écoles, IEP, licences sélectives...).

Pour les élèves de terminale, le secteur géographique dépend de l'adresse du domicile des représentants légaux pré-renseignée lors de l'inscription sur Parcoursup grâce à la remontée SIECLE.

Les adresses des deux représentants légaux sont prises en compte lorsqu'elles ne sont pas situées dans la même académie. Il est important de s'assurer qu'au moins une adresse de responsable existe dans le dossier d'un candidat.



Si aucune adresse de l'élève n'a été renseignée alors le candidat ne bénéficiera d'aucune priorité académique. La confirmation des vœux sera bloquée.

L'élève ne pourra pas saisir l'adresse de son/ses responsables légaux dans son dossier : c'est à l'établissement d'effectuer cette mise à jour sur SIECLE-BEE et d'importer un nouveau fichier sur Parcoursup.

Remontée des éditeurs de notes

Pour les établissements utilisant un logiciel de notes certifié, le module Parcoursup de remontée des notes mis en place l'année dernière, a été amélioré en lien avec la réforme du lycée et les éditeurs de logiciels de notes.

La démarche vise à faciliter le travail des établissements puisque le fichier préparé pour alimenter le Livret Scolaire du Lycée (LSL) servira également à alimenter Parcoursup.



Un fichier qui ne respecte pas la structure fournie à tous les éditeurs ou qui contient une matière non reconnue dans la nomenclature en cours, ne pourra pas être importé sur Parcoursup

Des fiches récapitulatives des nomenclatures en cours "LSL Session 2025" déclinées par baccalauréat sont consultables sur votre site de gestion, depuis la rubrique "Informations - Documentation - Remontées SIECLE et Remontée des notes".

Pour permettre aux professeurs principaux/référents de suivre leurs élèves, il est conseillé de procéder à l'initialisation du rattachement "professeur/classe/matière" dès l'ouverture du module de remontée des notes, en important un fichier de votre éditeur de note.

Pour cela, cliquer sur "Effectuer seulement l'initialisation des associations professeur/classe/matière".

Il est donc important de ne pas créer de compte enseignant ou d'effectuer de rattachement en dehors de ce processus d'initialisation.



Dates à retenir



- **Mercredi 18 décembre 2024** : ouverture du site d'information Parcoursup et de la consultation de la carte des formations 2025.
- **Vendredi 10 janvier 2025** : date limite de remontée des données SIECLE/Fregata
- **Mercredi 15 janvier 2025** : ouverture des inscriptions et de la formulation des vœux pour les candidats.
- **Vendredi 7 mars 2025** : remontée des certifications PIX dans PixOrga

ACCOMPAGNEMENT des élèves de terminale

L'équipe pédagogique et en particulier les professeurs principaux/référents sont des acteurs essentiels de cet accompagnement personnalisé des lycéens.

Professeur principal

[La circulaire n° 2018-108 du 10 octobre 2018](#) précise les missions du professeur principal (PP) au collège et au lycée, notamment sur le volet orientation. En classe de terminale des voies générale, technologique et professionnelle, conformément [au décret n° 2018-120 du 20 février 2018](#), le rôle du conseil de classe est renforcé pour l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur.

La nomination de deux professeurs principaux ou référents permet, par leur intervention conjointe, de mieux coordonner la préparation du conseil de classe. En lien avec le Psy EN, ils accompagnent l'élève dans ses demandes et dans l'expression de ses vœux.

En classe de terminale, l'élève bénéficie d'un entretien personnalisé d'orientation obligatoire avec l'un de ses deux professeurs principaux/référents. Cet entretien a pour objectif d'aider l'élève à formuler ses intentions d'orientation qui seront renseignées sur la fiche Dialogue au 1er trimestre. Le conseil de classe émet un avis et des recommandations sur ces projets.

Élément important du dialogue :

[La Fiche de dialogue 2024-2025](#)

[Parcoursup.gouv.fr](#) propose toutes les informations et [des ressources](#) à destination des élèves et de l'équipe pédagogique pour accompagner les élèves tout au long de la procédure.

Le module Lycée de la plateforme [Avenir\(s\)](#) de l'Onisep propose des ressources et outils aux équipes éducatives ([700 ressources pédagogiques pour accompagner vos élèves](#)) et également un module spécial "[Accompagner vos élèves sur Parcoursup](#)" pour les Professeurs principaux et référents de Terminale.